



La Préfecture du Nord vous informe

Faire votre démarche de certificat d'immatriculation par courrier

Demande de duplicata pour un véhicule immatriculé sous l'ancien format (plaques avec chiffres/lettres/n° du département – ex : 123 ABC 59)

Vous devez réaliser votre démarche dans le mois qui suit la perte, le vol ou la détérioration du certificat d'immatriculation (communément appelé carte grise). Il vous faut réunir les documents suivants :

- un formulaire de demande de certificat d'immatriculation complété et signé par le (ou les) titulaire(s)¹
- en cas de vol, une déclaration de vol du certificat d'immatriculation enregistrée par un service de police ou de gendarmerie
- en cas de perte, une déclaration de perte du certificat d'immatriculation enregistrée en préfecture ou sous-préfecture de votre domicile
- en cas de détérioration du certificat d'immatriculation, l'original du certificat. S'il s'agit d'un certificat d'immatriculation émis depuis le 1er juin 2004, vous conserverez le coupon détachable du certificat pour circuler.
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du (ou des) titulaire(s)
- un justificatif de domicile récent du (ou des) titulaire(s)
- un chèque d'un montant de 2,76€ établi à l'ordre de M. le Régisseur des recettes
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour 50g et libellée à vos nom et adresse
- pour une demande d'immatriculation au nom d'une société, un extrait K bis de moins de 2 ans
- pour les véhicules en location, un mandat de location délivré par la société de location
- pour les véhicules de plus de 4 ans, un contrôle technique en cours de validité

Envoyez vos documents à l'adresse suivante :

voir page 2

Vous recevrez à domicile, par lettre suivie remise contre signature, votre certificat d'immatriculation (CI) dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de votre envoi². Le CI mentionnera la nouvelle immatriculation de votre véhicule. Veillez à changer vos plaques d'immatriculation dans les meilleurs délais.

Demande de duplicata d'un certificat pour un véhicule immatriculé sous le nouveau format (plaques avec lettres-chiffres-lettres, ex : AA- 000-AA)

Votre démarche doit être effectuée dans le mois qui suit la perte, le vol ou la détérioration du certificat d'immatriculation (communément appelé carte grise). Votre dossier doit être constitué des documents suivants :

- un formulaire de demande de certificat d'immatriculation complété et signé par le (ou les) titulaire(s)¹
- en cas de vol, une déclaration de vol du certificat d'immatriculation enregistrée par un service de police ou de gendarmerie
- en cas de perte, une déclaration de perte du certificat d'immatriculation enregistrée en préfecture ou sous-préfecture de votre domicile
- en cas de détérioration du certificat d'immatriculation, l'original du certificat. S'il s'agit d'un certificat d'immatriculation émis depuis le 1er juin 2004, vous conserverez le coupon détachable du certificat pour circuler.
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du (ou des) titulaire(s)
- un justificatif de domicile récent du (ou des) titulaire(s)
- un chèque d'un montant de 49,76€ établi à l'ordre de M. le Régisseur des recettes
- pour une demande d'immatriculation au nom d'une société, un extrait K bis de moins de 2 ans
- pour les véhicules en location, un mandat de location délivré par la société de location
- pour les véhicules de plus de 4 ans, un contrôle technique en cours de validité

Envoyez vos documents à l'adresse suivante :

voir page 2

Votre certificat d'immatriculation définitif vous parviendra dans un délai de 4 à 6 semaines² à compter de votre envoi par lettre suivie remise contre signature.

Dernière mise à jour : janvier 2017

1 Document téléchargeable à l'adresse www.nord.gouv.fr

2 Délais variables selon le volume d'activité du service

Vous résidez dans l'arrondissement de...	Adresse du service préfectoral destinataire de vos envois
Avesnes-sur-Helpe	Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe 1, rue Gossuin CS 80207 59363 Avesnes-sur-Helpe cedex
Cambrai	Sous-préfecture de Cambrai Place Fénelon CS 40393 59407 Cambrai cedex
Douai	Sous-préfecture de Douai 642, Boulevard Albert 1er CS 60709 59507 Douai cedex
Dunkerque	Sous-préfecture de Dunkerque 27, rue Thiers CS 56535 59386 Dunkerque cedex 1
Lille	Préfecture du Nord 12, rue Jean sans Peur CS 20003 59039 Lille cedex
Valenciennes	Sous-préfecture de Valenciennes 6, avenue des Dentellières CS 40469 59322 Valenciennes cedex